



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 2 SEPTEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue le 2 septembre 2021 à 9h30 au Centre culturel et communautaire située au 350 ch. Val-des-Lacs, à Val-des-Lacs, sous la présidence de monsieur Denis Desautels, maire.

Sont présents à cette séance, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

| | |
|---------------------------|------------------------------|
| Denis Desautels | maire |
| Jean-Pierre Lavoie | cons. au poste no : 1 |
| Daniel Kempa | cons. au poste no : 2 |
| Christiane Légaré | cons. au poste no : 3 |
| Jacques Hébert | cons. au poste no : 4 |

Assiste également à la réunion madame Caroline Champoux, directrice générale adjointe et greffe.

Ouverture et mot de bienvenue du président

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire

Les membres du conseil étant tous présents et votant individuellement de vive voix, ils renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance, le tout conformément aux articles 153, 156 et 157 du *Code municipal du Québec*. Ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités le sujet mentionné dans la convocation.

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Daniel Kempa, appuyé par madame Christiane Légaré, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour en retirant le point no. 2 tel que reproduit ci-dessous :

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

Mot de bienvenue du président

Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire

Adoption de l'ordre du jour

1. Réseau routier - transport

1.1 Octroi de contrat pour la réfection de l'infrastructure sur le chemin Val-des-Lacs

1.2 Contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection du chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. Réseau routier – transport

1.1 Octroi de contrat pour la réfection de l'infrastructure sur le chemin Val-des-Lacs

CONSIDÉRANT le lancement de l'appel d'offres pour la réfection de l'infrastructure sur le chemin Val-des-Lacs ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu quatre (4) soumissions ;

229-09-2021

230-09-2021

231-09-2021



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 2 SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 27 août 2021 à 10 h 00 devant témoins ;

CONSIDÉRANT l'analyse des conformités techniques et administratives effectuée par Équipe Laurence ;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Inter Chantiers Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi du contrat se fait conformément à l'appel d'offres et à la soumission reçue ;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, appuyé par madame Christiane Légaré, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs octroie le contrat de réfection de l'infrastructure d'une section de 550 mètres du chemin Val-des-Lacs à l'entreprise Inter Chantiers inc. pour la somme de 346 098.75 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'appel d'offres et à la soumission reçue.

ET

QUE l'entrepreneur achemine à la Municipalité l'attestation d'assurances automobile, machinerie et outillage, ainsi que la preuve d'assurance responsabilité, et ce, avant de débiter les travaux, comme indiqué au devis.

Adoptée à l'unanimité

1.2 Contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection du chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

232-09-2021

CONSIDÉRANT la réception d'appel d'offres pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection du chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs ;

CONSIDÉRANT l'analyse des conformités techniques et administratives effectuée par l'équipe Laurence ;

Il est proposé madame Christiane Légaré, appuyé par monsieur Daniel Kempa, et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil octroi le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection d'une section de 550 mètres du chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs à Solmatech Inc. pour la somme de 3 374.40 \$ plus taxes applicables tel que la soumission datée du 19 août 2021.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

La période de questions débute à 9h45 et se termine à 9h57.

Levée de l'assemblée

233-09-2021


L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Christiane Légaré, appuyé par monsieur Daniel Kempa, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée extraordinaire, il est 9h58.



No de résolution
ou annotation

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
2 SEPTEMBRE 2021**

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE



Denis Desautels
Maire



Caroline Champoux
Directrice générale adjointe - greffe

Je soussigné Denis Desautels, maire de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Denis Desautels
Maire



No de résolution
ou annotation

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
2 SEPTEMBRE 2021**

